



Dégât des eaux d'un toit terrasse

Par milacik

Bonsoir, je suis propriétaire d'un local commercial situé sous le toit terrasse de la résidence dont fait parti mon local. Depuis Octobre 2014, j'ai des infiltrations d'eaux qui ne cessent d'évoluer au niveau de mon plafond. J'ai fait une déclaration dégât des eaux avec le syndic et l'ai transmise à mon assurance. Fin Décembre, un premier expert est venu. Il y a eu une 2ème réunion d'expertise le 8 janvier 2015 et enfin une investigation sur le toit terrasse le 12 février 2015 (il y a eu des tests d'étanchéité par injection de fumigène). A l'issue de ces tests, l'expert m'a dit que le problème ne venait pas du toit terrasse mais peut être du bardage de la résidence. Je précise que la résidence est encore soumise à la décennale . N'ayant plus eu de nouvelles de quiconque, j'ai contacté l'expert par mail le 14 Avril 2015 lui demandant où cela en était, il m'a répondu qu'il attendait le devis de l'artisan mandaté pour le bardage. Mon plafond ne cesse de se détériorer et l'eau ne cesse de tomber. Que puis je faire pour que les démarches pour diagnostiquer la provenance de la fuite accélèrent ? En vous remerciant.

Cordialement.

E.Sierra